

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le 29 novembre 2022, à 18h30, au local de musique (local 104).

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames

Sonia Bergeron	Représentante des enseignants-tes
Célyne Bouchard	Représentante des enseignants-tes
Sylvie Duchêne	Représentante du personnel de soutien
Maggy Gaeremynck	Représentante des enseignants-tes
Sophie Genest	Représentante des parents - substitut
Marie-Hélène Hardy	Représentante des parents
Véronique Morin	Représentante des parents
Sylvie Paquin	Représentante des enseignants-tes
Mélanie Proulx	Représentante des parents
Mélissa Sabourin	Représentante des parents

Monsieur

Raphaël Lebailly	Représentant des parents
------------------	--------------------------

ÉTAIENT ABSENTS:

Madame Isabelle Sheehy	Représentante du personnel de soutien
Monsieur Maxime Jacques-Gagnon	Représentant des parents

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mesdames

Catherine Dufour	Directrice
Gina Gagné	Directrice adjointe – École Chabot et de l'Oasis

Madame Ginette Tremblay agira à titre de secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la présidente Mélanie Proulx souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélissa Sabourin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

14.1 Butte de neige – dangerosité;

14.2 Projet éducatif – suivi;

14.3 Activité – Sécurité routière – reddition de compte.

ADOPTÉE

CÉ-22/23-015

CÉ-22/23-016

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2022

Il est proposé par madame Maggy Gaeremynck et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement, du 25 octobre 2022, en corrigeant au nom de madame Sylvie Paquin, le titre de «représentante des parents» par «représentante des enseignants-tes».

ADOPTÉE

4. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Aucun membre du public n'est présent.

CÉ-22/23-017

5. DÉMISSION D'UN REPRÉSENTANT DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – REMPLACEMENT PAR UNE REPRÉSENTANTE DES PARENTS-SUBSTITUT - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame la directrice Catherine Dufour prend la parole et annonce que monsieur Maxime Jacques-Gagnon, absent ce soir, démissionne du poste de représentant des parents au conseil d'établissement de la présente année scolaire.

L'article 55 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) stipule qu'une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement.

Madame Dufour a contacté les deux représentantes des parents-substitut (désignés lors de l'assemblée générale des parents en début d'année) pour connaître leur intention de siéger au conseil d'établissement pour la durée non-écoulée du mandat de monsieur Jacques-Gagnon. Madame Lamarre a décliné l'offre tandis que madame Sophie Genest a accepté.

Madame Sophie Genest, représentante des parents-substitut, présente à la séance ce soir, confirme son intérêt à poursuivre. Madame Mélanie Proulx demande aux représentants des parents s'ils acceptent le remplacement. Tous acceptent.

Il est proposé par madame Sylvie Paquin et unanimement résolu de combler la vacance du poste occupé par monsieur Maxime Jacques-Gagnon par la nomination de madame Sophie Genest et ce, pour la durée non-écoulée du mandat de monsieur Jacques-Gagnon.

ADOPTÉE

CÉ-22/23-018

6. NORMES ET MODALITÉS – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le document avait été préalablement transmis aux membres du conseil d'établissement pour lecture.

Madame Dufour prend la parole et informe que ce document a été préparé par les Services éducatifs du centre des services scolaires. Elle présente spécifiquement les pages 37 à 44 relatives à l'évaluation des compétences pour les différents cycles et les dates des communications officielles transmises aux parents. Quelques questions et demandes de précisions sont formulées et répondues sur le champ.

Il est proposé par madame Mélissa Sabourin et unanimement résolu d'approuver le document tel que présenté.

ADOPTÉE

Madame la directrice Catherine Dufour et madame Gina Gagné quittent leur place.

CÉ-22/23-019

7. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE (ART. 79)

Madame la présidente Mélanie Proulx présente le document relatif aux critères de sélection de la direction d'école 2022-2023. Elle mentionne que celui-ci est la copie de l'an dernier et qu'il doit être réofficialisé par les membres du présent conseil d'établissement.

Elle demande aux membres s'il y a des modifications à y apporter : ajout, modification ou retrait de critères. Une période d'échange et de discussion suit. Tous sont d'accord pour ne pas modifier le document. De plus, ils mentionnent l'excellent travail effectué par la directrice, madame Catherine Dufour et souhaite que sa remplaçante, madame Gina Gagné puisse être en poste à l'école pour plusieurs années.

Il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu d'approuver les critères de sélection de la direction d'école, tel que présenté.

ADOPTÉE

Madame la directrice Catherine Dufour et madame Gina Gagné reprennent leur place.

CÉ-22/23-020

8- PLANIFICATION DES CONTENUS À LA SEXUALITÉ

Madame Catherine Dufour présente le document présentant les contenus relatifs à l'éducation à la sexualité qui seront enseignés à tous les élèves des différents cycles. Ces contenus ont été établis et adaptés selon les recommandations du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec (MEES).

L'école Guillaume-Mathieu a pris la décision de mettre à l'horaire ces enseignements à compter de décembre jusqu'en mai 2023. Ils seront donnés par les enseignantes auxquels s'y joindront d'autres spécialistes de l'école, s'il y a lieu.

Un petit écrit sur le sujet sera inséré dans le prochain Info-Parents.

Il est proposé par madame Célyne Bouchard et unanimement résolu d'approuver les contenus relatifs aux sujets d'éducation à la sexualité pour l'année scolaire 2022-2023, tels que présentés.

ADOPTÉE

CÉ-22/23-021

9. APPROBATION – ACTIVITÉ SPÉCIALE – VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022

Madame Catherine Dufour prend la parole et informe les membres du conseil d'établissement que lors de la dernière journée de classe le vendredi 23 décembre, tous les élèves de l'école se rendront au cinéma pour une projection de film.

Pour cette occasion, un montant de 7,00 \$ par élève sera demandé aux parents pour couvrir les frais de l'activité spéciale. Le conseil d'établissement doit approuver l'activité spéciale et accepter cette demande d'argent supplémentaire.

Il est proposé par madame Véronique Morin et unanimement résolu d'approuver l'activité spéciale de la journée du 23 décembre prochain et la demande d'argent pour les frais de participation.

ADOPTÉE

10. ÉVALUATION ANNUELLE (BILAN ANNUEL) DES RÉSULTATS AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (ART. 83.1)

Madame Catherine Dufour passe en revue le document numérisé (en projection sur écran) et donne les explications d'usage aux membres du conseil d'établissement. Elle répond aux différentes interrogations et questions.

11. INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE

Madame Isabelle Sheehy, responsable du service de garde prend la parole et informe que les parents dont les enfants fréquentent le service de garde ont été informés de l'utilisation de la technologie QR ainsi que la procédure relative aux inscriptions pour la participation aux journées pédagogiques.

Également, elle est heureuse de souligner que madame Carolane Gagnon, éducatrice au service de garde a été reconnue comme « Modèle d'inspiration » du Programme de reconnaissance 2022-2023.

Le Comité qualité de vie au travail et reconnaissance du centre des services scolaire des premières-seigneuries ont retenu la candidature de madame Gagnon comme membre du personnel passionnée, inspirante et engagée, sur le plan pédagogique et/ou administratif. Madame Gagnon a participé à la cérémonie de dévoilement organisée à l'Hôtel Ambassadeur dernièrement.

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

Madame la directrice Catherine Dufour mentionne qu'elle n'a pas autres choses à communiquer. Les informations ont été transmises tout au long de la séance sous forme de suivi aux différents dossiers et/ou lors d'échanges sur des sujets soulevés.

13. COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Madame Marie-Hélène Hardy, délégué au comité de parents prend la parole et indique qu'il y a eu 2 rencontres en octobre et novembre dernier.

Lors de la séance du 26 octobre, il y a eu la présentation de la ressource Aidersonenfant.com; l'annonce du lancement de la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 et liste des écoles et des centres pour 2023-2024. Les informations relatives au bris de service dans le transport scolaire et des brigadiers scolaires ont été donnés à la même occasion par la directrice Marie-Claude Asselin.

À la séance du 23 novembre, le budget de fonctionnement a été adopté, de l'information pour la formation offerte aux parents membres des conseils d'établissement a été donné et une demande dérogation quant à l'acceptation des enfants autres que du bassin pour l'école de pédagogie Freinet a été discuté.

Également, il a été mentionné que l'activité « portes ouvertes » pour les écoles secondaires en automne n'aura pas lieu aux mêmes dates en 2023. Cette année, il y a eu une erreur de programmation de l'activité et le Centre de services scolaire n'avait pas eu la possibilité de rectifier.

14. AUTRES SUJETS :

14.1 Butte de neige – dangerosité;

Madame Véronique Morin prend la parole et soulève la dangerosité d'une butte de neige dans la cour d'école. Elle mentionne que lors d'une visite au parc-école Guillaume-Mathieu elle a constaté que la formation de la butte de neige près de la clôture de la piscine était appuyée sur celle-ci et le dessus de la clôture de broches représentait un danger pour blessure physique et sûrement de bris de vêtements pour les enfants et qu'il faudra avertir les membres du personnel et les enfants. Madame Dufour a répondu qu'elle fera le nécessaire pour contacter la compagnie de déneigement pour corriger lors d'une prochaine chute de neige importante.

14.2 Projet éducatif – suivi;

Madame Dufour prend la parole et mentionne que le processus de modification est enclenché. Plusieurs rencontres ont eu lieu à cet effet et d'autres suivront. L'information sur le sujet sera transmise et communiquée par divers moyens accessibles.

14.3 Activité – Sécurité routière – reddition de compte

Madame Marie-Hélène Hardy prend la parole et mentionne que l'on doit produire une reddition de compte quant à la réception et aux dépenses effectuées des sommes d'argent dans le projet « Sécurité routière »

. Elle accepte de s'en occuper et celui-ci doit être remis pour la date du 28 novembre 2022. Madame Mélanie Proulx et les autres membres-parent du conseil d'établissement offre leur aide.

Madame Dufour mentionne qu'elle fera le nécessaire pour obtenir de la part du personnel enseignant les informations relatives quant aux temps et montant d'argent consentis à l'élaboration ou à l'implication direct au projet et lui faire parvenir.

CÉ-22/23-022

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ou reportés à la prochaine séance, il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

La directrice

Catherine Dufour

La présidente

La secrétaire

Mélanie Proulx

Isabelle Sheehy